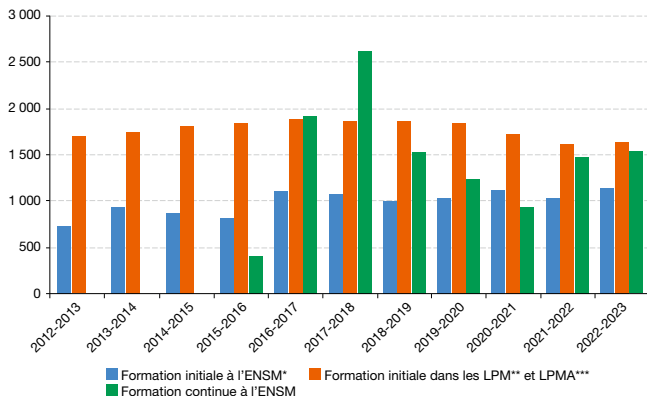


Formations aux métiers de la mer

ÉLÈVES EN FORMATION MARITIME INITIALE ET CONTINUE DE 2012 À 2023

En nombre d'inscrits



* École nationale supérieure maritime.

** Lycées professionnels maritimes.

*** Lycées professionnels maritimes et aquacoles.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ENSM, 2023 ; Secrétariat d'État chargé de la Mer, DGAMPA, 2023. Traitements : SDES, 2023

Par convention, les formations aux métiers de la mer regroupent celles permettant d'exercer un métier en lien avec le milieu marin que ce soit à terre ou en mer, sur le pont ou au niveau des machines, ou d'occuper, une fois les diplômes ou les titres requis obtenus, des emplois dans la marine marchande, la plaisance, l'aquaculture, la pêche, la mécanique marine, etc. Trois voies sont proposées : la formation initiale, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La formation maritime initiale est dispensée par les lycées professionnels maritimes (LPM) et aquacoles (LPMA) pour l'enseignement secondaire et supérieur et par l'école nationale supérieure maritime (ENSM) pour l'enseignement supérieur. La formation maritime continue est assurée à la fois par les LPM et l'ENSM et par des organismes privés disposant d'un agrément délivré par l'État. En 2023, la France métropolitaine compte 12 LPM et/ou LPMA et 4 sites de l'ENSM (Nantes, Saint-Malo, Marseille, Le Havre).

Le nombre d'élèves inscrits dans les lycées professionnels maritimes a constamment augmenté sur la période 2012-2016 (1 706 en 2012-2013 contre 1 894 en 2016-2017). Depuis, les inscriptions diminuent pour atteindre 1 641 élèves inscrits sur l'année scolaire 2022-2023. Après avoir augmenté de 53 % entre 2012 et 2016, le nombre d'élèves en formation initiale à l'ENSM oscille depuis autour de 1 050.

Les dispositifs de formation continue sollicités par les marins en activité, par les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion, ou par les actifs désirant valider leurs acquis de l'expérience participent à la montée en compétences des professionnels de la mer. Sur la période 2016-2022, le nombre d'inscrits en formation continue à l'ENSM fluctue fortement entre 936 et 2 639 élèves, la moyenne s'établissant à 1 613 élèves. Le nombre annuel de demandes portant sur la VAE maritime varie lui entre 172 et 523 sur la période 2012-2022, avec une moyenne de 300 dossiers déposés. Sur cette période, parmi les dossiers examinés par les jurys, 94 % des candidats ont vu leur demande de VAE validée entièrement ou partiellement.